

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2020

Secrétaire de séance : Christophe BEURTHÉRET

Absents excusés : Christine BILLOD-LAILLET (pouvoir à Denis PUGIN), Christiane MOREL (pouvoir à Jean-Claude BULLE) et Christine PUGIN (pouvoir à Paul RUCHET).

Le Maire, Jean-Marie ROUSSEL, ouvre la séance en ayant des pensées pour Corinne GUERRINGUE, secrétaire de mairie et décédée ce mercredi 19 février 2020, soulignant son sourire, sa gentillesse et sa bienveillance.

Le Conseil municipal observe une minute de silence.

- Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Aide au transport pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16 janvier 2020 : à l'unanimité.

II – Urbanisme

A- Départs dossiers vers CCPHD

1) Certificats d'urbanisme

| | | | |
|---------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|
| BEPOIX Delphin | 21 rue des Granges | Transformation hangar | Favorable |
| JEANNEROD Alexandre | 39-41 rue des Granges | Construction 2 maisons | Favorable |
| TOURNOUX Gérard | 37 Grande Rue | Construction 2 maisons | Favorable |
| TOURNOUX Gérard | Grande Rue | Construction 1 maison | Défavorable |
| MERIALDO Daniel | rue du Tertre | Construction 1 maison | Favorable |

2) Permis de construire

| | | | |
|-----------------|---------------------|---|------------------|
| PESEUX Alain | Ferme Pré la Petite | Agrandissement bâtiment fourrage | Favorable |
| TOURNOUX Pascal | 2 rue de la Bruyère | Abri voiture | Favorable |
| ALONSO Jacinto | 9 rue des Vergers | Modificatif pour construction garage 2 places | Favorable |

3) Déclarations préalables

| | | | |
|---------------|-------------------|---------------------------------|------------------|
| ACTJF | 25 rue d'Oupans | Modification façades et clôture | Favorable |
| POUYET Yohann | 17 rue des Frênes | Clôture | Favorable |

B- Retours dossiers de la CCPHD

1) Certificats d'urbanisme

| | | | |
|--|--------------------|-----------------------|----------------|
| RUCHET Paul | 22 rue du Tertre | Construction maison | Accordé |
| Un échange foncier est prévu pour améliorer le carrefour entre les rues du Tertre et de Bermotte. La cession de la parcelle communale à proximité est prévue avec un solde à régler à la commune sur la base de 50 €/m². | | | |
| BEPOIX Delphin | 21 rue des Granges | Transformation hangar | Accordé |

2) Permis de construire

| | | | |
|-----------------|---------------------|--|----------------|
| TOURNOUX Pascal | 2 rue de la Bruyère | Abri voiture | Accordé |
| ALONSO Jacinto | 9 rue des Vergers | Permis modif pr construction garage 2 places | Accordé |
| EARL CATTET | Les Combottes | Agrandissement stabulation | Accordé |

3) Déclarations préalables

| | | | |
|--------------------|-----------------------|--------------------------|----------------|
| TUPIN Jacques | 29 rue Cusenier | Clôture | Accordé |
| BRUTILLLOT Martial | 3 impasse des Jardins | Panneaux photovoltaïques | Accordé |
| POUYET Yohann | 17 rue des Frênes | Clôture | Accordé |

C- Courriers divers

| | | | |
|---------------------|-------------------|-----------------------------|------------------|
| PIQUARD M-Françoise | 1 rue de Baru | Remplacement bardage hangar | Favorable |
| AUBERT Agnès | 4 rue des Oiseaux | Changement fenêtres | Favorable |

III – Convention CDEI pour travaux espaces verts à Charbonnières les Sapins

L'entretien des espaces verts de Charbonnières les Sapins est effectué par les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI). Cette prestation fait l'objet d'une convention.

Montant forfaitaire journalier : 490 € pour la prestation de tonte.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

IV – Convention de mise à disposition des services communautaires pour l'assainissement pluvial

Le Maire présente une convention d'accompagnement technique et administratif par les services de la Communauté de Communes pour :

- Assainissement pluvial et aménagement de voirie pour la rue des Acots
- Assainissement pluvial pour la rue de Baru

Le montant de la prestation s'élève à 3 675 € pour 21 demi-journées.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

V – Convention SYDED pour la réalisation d'un audit énergétique de bâtiment

Il a été demandé au SYDED de proposer un audit énergétique du bâtiment Lapoire (Commerces et logements) – 36 Grande Rue.

Le montant de la prestation du bureau d'étude S2E-IC s'élève à 3 000.00 € TTC financée à hauteur de 70% par l'ADEME et la Région soit un reste à charge de 900.00 €.

L'accompagnement du SYDED s'élève à 270.00 €.

Soit un reste à charge global pour la commune de **1 170.00 €**.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SYDED.

VI – Compétence « Elaboration d'un schéma des itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal, création, aménagement et promotion des liaisons correspondantes » par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD)

Prise de compétence par la Communauté de Communes pour la mise en place de liaisons cyclables.

La première liaison sera celle reliant Valdahon à Orchamps-Vennes.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la prise de compétence par la CCPHD.

VII – Avenant convention déneigement Garage Béliard

Augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2020 et ajout du déneigement du parking de la crèche :

- Passage de 375.00 € HT à 430.00 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant.

VIII – Adhésion PAYFiP (Paiement en ligne)

La commune dépasse un montant de 50 000 € de recettes annuelles. A compter du 1^{er} juillet 2020, elle proposera donc une solution de paiement en ligne appelée Payfip. Les usagers peuvent ainsi régler leurs factures à n'importe quel moment (soir, week-end et jours fériés compris), de n'importe où (France ou étranger), sans frais pour l'utilisateur, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

IX- Locataires : remboursement caution

- Logement situé 2 rue Cusenier : Départ de Mme BORDY Maryline (remboursement caution) le 17 février 2020 remplacée par M. DE OLIVEIRA Philippe (encaissement caution) le jour même.
- Logement situé à Verrières du Grosbois : Départ de Mme BOUVERET Aurélie (remboursement caution) le 29 février 2020 remplacée par Mme PESCAY Aurélie (encaissement caution) le 15 mars 2020.
La caution sera remboursée sous réserve que le logement n'ait pas subi de dégradations.

X- Organisation du scrutin des élections municipales

XI - Aide au transport pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés

Les forêts font face depuis l'été 2018 à des épisodes d'attaque de scolytes entraînant une mortalité conséquente des peuplements d'épicéas. Les conditions climatiques depuis deux années (sécheresse estivale en 2018 et 2019, hiver 2018-2019 particulièrement doux et sec) ont été très favorables au développement de l'insecte.

Afin de permettre une extraction rapide et efficace des bois scolytés des forêts et de répondre aux préconisations sanitaires de lutte contre cet organisme nuisible, l'Etat a mis en place une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés expédiés en dehors des régions concernées.

Le Conseil municipal autorise le Maire à constituer le dossier administratif

XII- Questions diverses

- Parcelle Gros Lambert : Monsieur GROSLAMBERT Didier a acquis une parcelle communale pour l'installation d'une brasserie. Cependant une grande quantité de remblais a été déversé sur la parcelle, entraînant une plus-value pour rendre la parcelle constructible.
Une réflexion doit être menée sur cette problématique et apporter une solution satisfaisante pour tous, Monsieur Gros Lambert qui souhaite développer une activité artisanale et la commune qui veut favoriser le commerce local.
- Règlement intérieur du personnel communal : il date de 2011 et a subi plusieurs corrections au niveau du temps de travail du personnel ATSEM, des termes et des indemnités d'astreinte.
- Périscolaire : on constate une augmentation des effectifs et une dizaine d'enfants sont refusés tous les jours par manque d'espace, de personnel et de matériel adapté à l'augmentation du nombre d'enfants.

2 solutions sont envisagées :

- Proposer 2 services avec utilisation de l'école (salle de motricité) pour les enfants qui doivent attendre le second service puis pour les enfants qui ont bénéficié du premier service
- Utiliser l'espace socio-culturel avec le problème de montage et démontage des tables, rangement des chaises et ménage
-

La première solution sera testée après les vacances. Pour cela, il sera fait l'acquisition d'un four et d'un frigo plus grands.

➤ Le Maire remercie l'ensemble du Conseil municipal pour son implication durant ses 6 années de collaboration. L'une des plus belles réussites réside dans la création de la commune nouvelle en 2017 avec le bénéfice de subventions majorées. Le Maire remercie Monsieur Setbon pour l'oreille attentive qu'il a su prêter et les engagements tenus suite aux réunions publiques.

Le Maire souligne l'installation de l'entreprise SIS qui a permis de développer l'économie du village (plus de 200 emplois créés) et de conforter l'assise financière de la commune par retour des différentes taxes foncières et fiscalité professionnelle.

- Levée de séance : 22h30.

Le Maire
Jean-Marie ROUSSEL

Le secrétaire de séance
Christophe BEURTHETER